



COMMUNE DE  
**MARCHIN**

**CONVOCATION A LA SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL  
ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE**

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à l'article 26bis § 5 de la loi organique, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil communal qui se tiendra

**Dans le réfectoire de l'école de Belle Maison**  
**le LUNDI 21 février 2022 à 20 heures**

Fait à Marchin, le 11 février 2022,

PAR LE COLLÈGE,

La Directrice générale,

Carine HELLA

Le Bourgmestre,

Adrien CARLOZZI

Pour le CPAS,

Le Directeur général,

Renaud JALLET

La Présidente,

Stéphanie BAYERS

**ORDRE DU JOUR**

**Séance publique**

1. Rapport sur l'ensemble des synergies entre la Commune et le CPAS – Prise d'acte